

Mesures agro- environnementales L'urgence d'un second souffle

Le programme agro-environnemental wallon figure parmi les meilleurs programmes européens. Hélas, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la Wallonie pour 2020 sont insuffisants jusqu'à présent. Il est urgent de renforcer l'attractivité financière des MAEC et d'assouplir les cahiers des charges : ce n'est qu'une question de volonté politique !

En 10 ans, les prélèvements de Lièvre d'Europe et de Perdrix grise par les chasseurs ont été réduits de 50%. La situation est d'autant plus alarmante qu'elle ne concerne bien entendu pas que la faune « chassable », mais bien la plupart de nos

Photo : RSHCB

espèces indigènes inféodées aux habitats agricoles.

Cette évolution est le reflet du nombre, toujours décroissant, d'animaux rencontrés par les chasseurs dans nos plaines wallonnes. La situation est, chaque saison, plus critique. Un événement climatique accidentel (p.ex. : les humidité élevée et les températures fraîches au printemps 2016) et ce sont plusieurs noyaux de populations relictuelles qui sont directement menacés !

Au-delà de la conservation des populations existantes pour ces deux espèces, il est donc urgent de favoriser leur développement pour retrouver des densités suffisantes.

Les causes de ce déclin sont bien connues : homogénéisation des paysages (agrandissement des parcelles agricoles, fragmentation du maillage écologique, etc.), pratiques agricoles toujours plus intensives, augmentation des populations de prédateurs de la petite faune (corneilles, renards), artificialisation des campagnes, ...

Ces constats ne sont pas neufs et la sonnette d'alarme est tirée depuis de nombreuses années par nos structures (cfr. notamment le colloque « Demain, la Chasse », 2012).

60% d'agriculteurs engagés en MAEC en 2012 et seulement 35 à 40% en 2015

Le Ministre Collin reconnaît l'enjeu et a intégré la lutte contre le déclin de la petite faune des plaines dans ses préoccupations

Le programme agro-environnemental : une chance pour toutes les composantes de la plaine

Le programme agro-environnemental est un panel de mesures volontaires proposées aux agriculteurs. Ceux-ci s'engagent, pour une période de 5 ans, à respecter un cahier des charges spécifique à la mesure engagée en échange de quoi la Région wallonne offre un subside pour le bienfait agro-systémique engendré par leur action.

Ces bienfaits touchent tous les domaines de la protection environnementale des plaines agricoles : préservation de la biodiversité animale et végétale, amélioration paysagère, conservation des eaux de surface et souterraine, de la qualité des sols et du climat.



La MAEC « bande faune », en plus de structurer et d'embellir le paysage, apporte soit le couvert soit le refuge (et même les deux suivant le cahier des charges poursuivi) aux espèces gibier. Photo : Simon Lehane

prioritaires (contrat d'administration de la DGO3). Une des réponses à cet enjeu se fait à travers le Plan wallon de Développement Rural (PwDR) et la promotion des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (abrégées en MAEC). Le Gouvernement wallon entend-là mettre à disposition des agriculteurs un outil pour recréer des fragments d'habitats semi-naturels, favorables à la petite faune des plaines. Si les fondements de cet outil semblent être bien calibrés en Wallonie (cahiers des charges adaptés pour répondre aux besoins des espèces), nous nous inquiétons de sa mise en œuvre : les MAEC ne prennent pas l'essor escompté, avec un nombre d'agriculteurs engagés allant à la baisse (près de 60% d'agriculteurs engagés en MAEC en 2012 et seulement 35 à 40% en 2015 d'après les chiffres du Ministre Collin)¹.

Pourquoi ce manque d'engouement pour les MAEC ? Manque de soutien et d'impulsion efficace des agriculteurs, manque d'information des acteurs de la plaine agricole, plafonds des primes jugés trop bas, lourdeur administrative, manque de confiance des agriculteurs dans la pérennité de l'outil MAEC, ...

Pendant ce temps, la faune sauvage de nos plaines agricoles se meurt...

Historique de l'apparition du programme

Nombreux sont les chasseurs à se tourner vers le monde agricole dans l'attente d'un changement de pratiques induisant un re-

tour de la petite faune sauvage des plaines. Certains espèrent le retour des haies, d'autres se rappellent les jachères 'faune' et les chaumes tardifs d'où s'envolait une pléthore de cailles.

Dans l'attente d'un revirement majeur, l'envie de succomber au désespoir hante nombre de nemrods.

Pourtant, une prise en compte de l'environnement au sein de la législation propre au monde agricole a émergé dans les années 90 et n'a de cesse de prendre de l'ampleur.

Rétrospectivement, c'est l'année 1994 qui marqua ce tournant avec une prise de décision des états membres de l'Union européenne. Ceux-ci décidèrent de mettre en place le tout premier programme agro-environnemental. Sur le plan wallon, c'est donc en 1995 que les agriculteurs virent arriver des normes les incitant principalement à préserver les haies.

La moutarde et la phacélie

Ce n'est que 4 ans plus tard, en 1999, que le tout premier véritable programme se met en place avec une série de mesures proposées et une équipe de conseillers permettant l'encadrement des agriculteurs volontaires.

Beaucoup d'entre nous s'en rappellent : c'est l'arrivée massive des couvertures hivernales du sol. Principalement des champs de moutarde et progressivement de phacélie qui s'installent pour protéger les sols et garder les

¹ https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=all&id_doc=73516

nitrate en surface pour la culture suivante. Bien qu'offrant des services agrosystémiques, la préservation des haies et l'implantation des couvertures hivernales visaient essentiellement la conservation du maillage écologique pour la première et la protection des sols et eaux pour la seconde. Même si les moutardes et phacélies offrent l'avantage de servir de couvert en début d'hiver, la sauvegarde de la petite faune des plaines n'était pas encore une des priorités du programme à l'époque.

La 'Beetle Bank'

Il faudra attendre l'année 2005 pour voir apparaître des mesures ciblées comme la 'bande aménagée pour la faune'. Cette fameuse 'Beetle Bank' offrant un couvert enherbé propice au développement d'insectes. Accompagnée de couverts nourriciers et/ou de bandes de ressui (fort utile pour le pouillage des faisans et perdrix), cette MAEC répondait enfin à une demande spécifique du monde cynégétique : recréer un maillage écologique favorable au petit gibier au sein des plateaux agricoles. Le changement suivant arriva en 2012 avec la création de l'asbl Natagriwal (www.natagriwal.be). Celle-ci regroupe l'ensemble des conseillers MAEC et Natura2000 répartis de manière homogène sur le territoire wallon. Ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des agriculteurs engagés dans les deux volets précités.



Outil performant pour lutter, en plaine, contre la perte de sa biodiversité et la disparition de sa faune, les demandes de MAEC diminuent alors qu'en 2012, 60 % des agriculteurs en profitaient. Photo : RSHCB

La parcelle aménagée : mieux que le linéaire

Enfin, l'année 2015 vit apparaître deux nouvelles mesures ciblées dont l'une d'entre elles présente un intérêt certain pour la faune gibier : la parcelle aménagée. Auparavant, la mise en place de MAEC dans la plaine se faisait de manière linéaire (bande de 10-15 m de largeur fixe sur plusieurs centaines de mètres de long)². A présent, il est désormais possible de mettre en place un bloc entier (de 0,5 à 1,5 ha) recouvert d'un mélange at-

trayant pour l'avifaune et de forme variable. Si cette mesure fait en théorie le bonheur des chasseurs, elle ne trouve malheureusement que peu d'intérêt auprès des agriculteurs car la prime liée à celle-ci n'est pas du tout incitative³.

Apogée et décadence

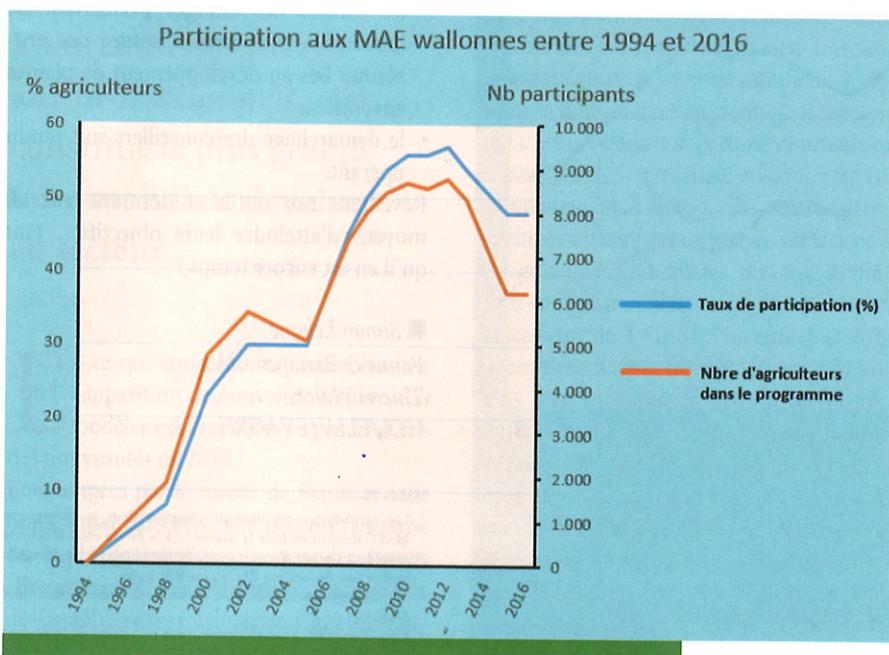
De 1995 à 2009, le nombre d'agriculteurs engagés dans au moins une mesure MAEC n'a cessé de croître pour dépasser les 8.500 courant 2009 (soit 57% des agriculteurs cette année-là).

De 2009 à 2012, le nombre augmenta encore, mais de manière nettement plus marginale (8.800 agriculteurs pour l'année 2012).

A partir de 2013, le nombre chuta brutalement. Cet effondrement fut majoritairement produit par le moratoire sur la plupart des mesures de base et engendra une retombée du nombre d'engagement à 48% en 2016 (soit une perte de 2600 participants sur 3 ans).

Pour les mesures qui intéressent plus particulièrement les chasseurs de plaine (à savoir : les bandes aménagées et les tournières enherbées), le constat est malheureusement identique.

Celles-ci ont connu un succès marqué à leur lancement. Pour les tournières, il s'est



Participation aux MAE wallonnes entre 1994 et 2016 (EVAGRI)

² Variable suivant le type de bande engagée et la situation sur le terrain.

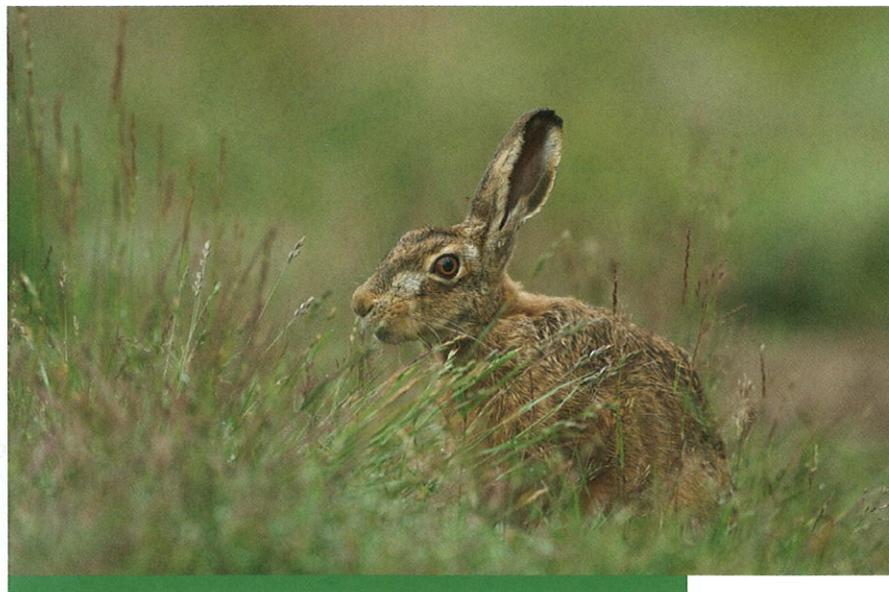
³ 600 €/ha pour une parcelle aménagée contre 1.250 €/ha pour une bande (linéaire) aménagée.

poursuivi à un rythme nettement moins marqué jusqu'à la chute liée au moratoire de 2013 (2.800 km en 2012 contre seulement 1.750 km en 2015). Pour les bandes aménagées, le plafond a été atteint en 2009 et l'érosion n'a pas cessé depuis (1.580 km en 2009 contre seulement 950 km en 2015). Bien qu'elles soient devenues plus efficaces et mieux ciblées grâce à des cahiers des charges en constante évolution, leur succès est malheureusement totalement insuffisant pour rétablir un maillage écologique complet des plaines agricoles.

Perspectives

Il est difficile de spéculer sur le devenir des MAEC, mais le nombre de pré-demandes⁴ effectuées en octobre 2016 laisse à présager une certaine reprise de l'engouement envers ces actions environnementales. L'année culturelle désastreuse de 2016 doit y être pour beaucoup. La stabilisation du programme, de ses modalités administratives d'accès et l'activité de Natagriwal sont aussi des facteurs positifs pour l'avenir.

Toutefois, eu égard au potentiel de participation, aux enjeux en matière de biodiversité et aux ambitions affichées par la Région wallonne⁵, la tendance observée ces



La sauvegarde d'une vie sauvage et variée en plaine ne justifie-t-elle pas déjà à elle seule l'intérêt de revoir à la hausse les compensations financières pour la mise en œuvre des MAEC ? Photo : RSHCB

dernières années offre des perspectives peu engageantes à court terme.

Conclusions

Le rôle joué par le programme agro-environnemental est essentiel dans l'environnement agricole. Il figure parmi les meilleurs programmes européens et représente un complément indispensable au respect des bonnes pratiques agricoles (BPA) et des lé-

gisations environnementales reprises notamment dans la conditionnalité⁶.

Si son contenu est approprié au paysage agricole wallon, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs que s'est fixée la Wallonie pour 2020 se sont montrés insuffisants jusqu'à présent. Des actions devront donc être prises très rapidement pour une relance du programme et l'utilisation des budgets disponibles.

Il devient nécessaire et urgent que :

- les plafonds des montants MAEC, et particulièrement la MC8 bande faune et la MC7 parcelle aménagée, soient revalorisés;
- les cahiers des charges permettent de lutter plus efficacement contre des problèmes liés au développement de plantes adventices;
- le démarchage des conseillers soit rendu opérant.

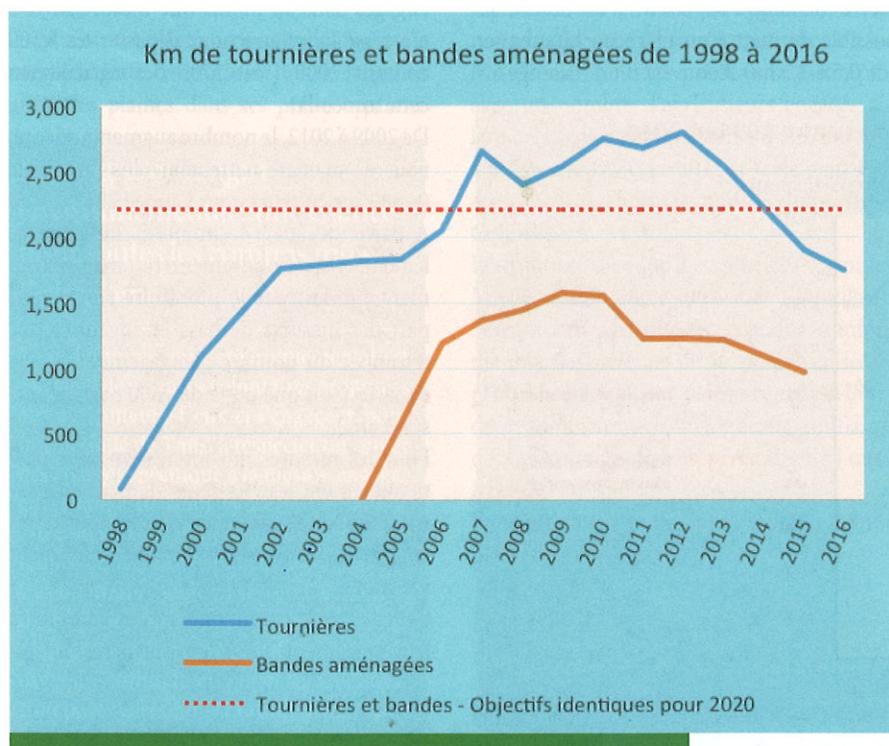
Réveillons nos outils et donnons-leur les moyens d'atteindre leurs objectifs... tant qu'il en est encore temps !

■ Simon Lehane

Faune & Biotopes asbl

Thierry Walot

UCL/ELIA (EVAGRI)



Km de tournières et bandes aménagées de 1998 à 2016 (EVAGRI)

⁴ Les agriculteurs qui désirent s'engager dans le programme MAEC doivent en faire la demande à la fin du mois d'octobre précédent l'année d'engagement, puis confirmer cette demande lors de leur déclaration PAC au mois de mars.

⁵ Voir les objectifs 2020 du Plan wallon de Développement Rural (PwDR).

⁶ Conditionnalité : ensemble des normes en matière de protection d'environnement et de bien-être animal qu'un agriculteur doit respecter s'il désire bénéficier d'aides publiques liées à la politique agricole commune (PAC).